

Préparez le CAP...

JARDINIER- PAYSAGISTE

MÉTIER TECHNIQUE



Métiers visés :

- Jardinier
- Paysagiste

Employeurs :

- Paysagistes
- Services espaces verts et collectivités
- Associations

NIVEAU ET DURÉE



**FORMATION DE NIVEAU 3 (CAP)
EN 2 ANS**

TAUX DE RÉUSSITE :

Retrouvez tous nos chiffres sur notre site internet.



Pourquoi choisir les Établières ?

Une formation École de Production adaptée aux jeunes qui préfèrent apprendre par la pratique :

- 70 % du temps en pratique encadrée par des jardiniers paysagistes professionnels
- 30 % du temps en cours adaptés au niveau de chacun

Préparez le CAP...

JARDINIER-PAYSAGISTE

PROGRAMME

• TECHNIQUES ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES SUR CHANTIERS (70 % DU TEMPS) :

- Création et entretien de gazons, de zones herbacées
- Plantation et entretien d'arbres, arbustes, décors floraux
- Réalisation et entretien des circulations, dallages, pavages
- Réalisation et entretien d'équipements d'espaces verts
- Maintenance des machines et outils
- Travail en sécurité

• MATIÈRES TRANSVERSALES (30 % DU TEMPS) :

- Expression française et communication
- Mathématiques et sciences appliquées
- Vie sociale et professionnelle
- Anglais

ÉCOLE DE PRODUCTION

Modalités d'inscription

- **Vous avez entre 15 et 18 ans.**
Aucun diplôme n'est exigé pour l'entrée en formation.
- **Admission sur tests et entretien de motivation**
- **Pour vous inscrire, contactez-nous et rencontrez le responsable**
- **Formation en présentiel, en formation initiale.**
Nos équipes restent à votre disposition pour étudier votre projet de formation.



Les plus



- Pas de frais de scolarité
- Diplôme de niveau 3 certifié sous l'autorité du Ministère de l'Agriculture
- Des effectifs limités à 12 élèves pour un maître professionnel
- Possibilité d'hébergement sur place

Contact

École de Production
École des Établières
Route de Nantes - BP 609
85015 La Roche-sur-Yon Cedex
edp@etablieres.fr
www.etablieres.fr
0970 808 221 (numéro non surtaxé)



12/06/2023

Possibilité de poursuivre ses études en Bac Pro Travaux Paysagers ou d'entrer dans la vie active à l'issue de la formation
Non accessible par la VAE
Validation de la formation complète uniquement
Pas de possibilité d'acquérir des blocs de compétences selon le niveau d'entrée en formation
Pas d'équivalences ou de passerelles possibles

④ REPRESENTANT LEGAL PRINCIPAL :

Père Mère Autre :

Situation civile :

Marié(e) Pacsé(e) Vie maritale
 Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve) Célibataire

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

VILLE :

Tél domicile :

Tél portable :

Tél travail :

E-mail :

Profession :

Employeur :

⑤ - AUTRE REPRESENTANT LEGAL :

Père Mère Autre :

Situation civile :

Marié(e) Pacsé(e) Vie maritale
 Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve) Célibataire

NOM :

Prénom :

Adresse :

(si différente du représentant principal)

.....

Code postal :

VILLE :

Tél domicile :

Tél portable :

Tél travail :

E-mail :

Profession :

Employeur :

⑥ HEBERGEMENT DE L'ELEVE (si différent de ①)

Permanent Autre préciser :

Depuis le :

Chez : Monsieur Madame Famille accueil Autre :

NOM : Prénom :

Fonction :

Structure :

Adresse :

Code postal : VILLE :

Tél 1 : Tél 2 :

E-mail:@

⑦ AIDE SOCIALE A L'ENFANCE :

NOM : Prénom :

Adresse 1 :

Adresse :

Code postal : VILLE :

Tél 1 : Tél 2 :

E-mail:@

⑧ AUTRE STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT :

Organisme :

NOM : Prénom :

Fonction :

Adresse :

Code postal : VILLE :

Tél 1 : Tél 2 :

E-mail:@

⑨ TRANSPORTS :

Le représentant légal autorise le personnel de la vie scolaire à transporter l'élève avec un véhicule de l'école dans le cadre d'un déplacement spécifique et ponctuel (Maison des adolescents, pharmacie, médecin, gare routière ou SNCF...) : **Oui** **Non**

Le représentant légal autorise une formatrice ou un formateur, personnel de l'Ecole de production, à véhiculer seul(e), sans la présence d'un autre accompagnateur, l'élève en présence des autres élèves de son groupe, dans le cadre des activités de production, de préparation aux examens et d'activités pédagogiques avec un véhicule mis à disposition par l'Ecole des Etablières : **Oui** **Non**

⑩ AUTORISATIONS DE SORTIE :

L'Ecole des Etablières se dégage de toute responsabilité pour des évènements survenus à l'extérieur de l'établissement quel que soit l'horaire, hors sorties encadrées par du personnel de l'établissement.

1) Autorisation permanente de sortie pour les élèves mineur(e)s au 1^{er} septembre 2022 :

Le représentant légal peut autoriser l'élève mineur(e) interne à sortir de l'établissement en cas de réunion de parents, conseil de classe ou après un examen blanc en fin de semaine. Pour les élèves demi-pensionnaires et externes, cette autorisation s'applique également les autres jours de la semaine.

Autorisation du représentant légal : **Oui** **Non**

En cas d'absence non prévue d'un professeur, le représentant légal autorise l'élève à quitter l'établissement aux dernières heures de cours de la matinée ou de l'après-midi en fonction de son statut : interne, demi-pensionnaire, externe. **Autorisation du représentant légal** **Oui** **Non**

2) Autorisation de sortie le mercredi après-midi pour les élèves internes entre 12h10 et 17h45 :

Cette autorisation est facultative. Pendant les sorties du mercredi après-midi, l'élève est sous la responsabilité du représentant légal. **Autorisation du représentant légal :** **Oui** **Non**

DROIT DE L'IMAGE ET DU NOM :

Avant toute diffusion publique ou privée d'une photographie par voie de presse ou autre (site Web, télévision, etc.), le diffuseur doit obtenir l'autorisation de diffusion de la personne concernée. Pour les mineurs, l'autorisation écrite et signée de son ou ses représentants légaux est nécessaire. Si le sujet de la photographie est une personne, celle-ci possède un droit de s'opposer à l'utilisation de son image. La protection des personnes victimes d'utilisation non consentie de leur image est assurée par les sanctions pénales de la captation illicite de l'image d'autrui.

Si les signataires donnent l'accord pour l'autorisation de reprographie, l'Ecole des Etablières pourra exploiter et utiliser des photographies et images des élèves sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, sans aucune limitation, intégralement ou par extraits, et notamment : article, livre, exposition, publicité, projection publique, journal scolaire, blog et réseaux sociaux de l'établissement...

L'Ecole des Etablières s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à la disposition de l'élève et/ou de ses représentants légaux un justificatif à chaque parution des photographies sur simple demande. Elle encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif. En conséquence de quoi, les signataires reconnaissent que l'établissement a entièrement rempli les droits de l'élève et qu'ils ne pourront prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Les signataires garantissent que l'élève n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Les signataires donnent l'accord pour l'autorisation de reprographie : **Oui** **Non**

Fait à : Le :

Signature(s) du(des) représentant(s) légal(aux) :

Nom – Prénom : Nom – Prénom :

LISTE DES PIECES A JOINDRE A CE DOSSIER

- Une lettre de motivation et CV
- Une photo d'identité (indiquer NOM et prénom au verso)
- Une copie recto/verso de la carte ou pièce d'identité en cours de validité (feuille A4 non découpée)
- Une copie du livret de famille (à l'exception des pages concernant les frères et sœurs)
- La copie des bulletins de notes de 2021-2022 *
- La copie des bulletins de notes de 2022-2023 (ceux que vous avez déjà reçus) *

* documents non demandés pour les inscriptions en classe de prépa-apprentissage

LISTE DES PIECES A JOINDRE POUR LES PERSONNES CONCERNEES

- En cas de divorce ou de séparation des parents, une copie de l'extrait de jugement de l'ordonnance de conciliation, indiquant qui a l'autorité parentale
- En cas de placement, certificat de prise en charge par l'autorité de tutelle
- Copie du jugement du Tribunal pour Enfants
- Copie du contrat jeune majeur
- Tout document justifiant d'un PAP, PAI PPS, AVS, ...
- Notification(s) MDPH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, ...)
- Autre – préciser :

- - -

DEMANDE DE DOSSIERS QUI SERONT JOINTS AU DOSSIER DE RENTREE ENVOYE AVEC LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION

1. Demande d'aménagement d'épreuves à l'examen – Besoins éducatifs particuliers :

Les candidats aux examens, présentant un handicap ou une incapacité temporaire, peuvent effectuer une demande d'aménagement d'épreuves (majoration du temps d'épreuve, ...). Il est recommandé d'effectuer la démarche le plus tôt possible lors de l'année d'entrée en formation.

Veillez cocher la case ci-dessous si vous souhaitez recevoir le formulaire de demande d'aménagement d'épreuves avec le dossier de rentrée :

Oui

2. Bourses sur critères sociaux:

L'école de production est habilitée à accueillir des élèves boursiers dans la formation CAP Interventions en maintenance technique des bâtiments. Un dossier de demande de bourse nationale de lycée sera adressé à chaque élève inscrit dans cette formation. L'élève est-il boursier en 2023/2024 :

Oui Non

3. Aide financière exceptionnelle :

Une aide ponctuelle peut être apportée par le Fonds de dotation du Groupe Etablières aux familles en difficultés financières sous réserve de l'accord de la commission.

Veillez cocher la case ci-dessous si vous souhaitez recevoir le formulaire de demande d'aide financière exceptionnelle avec le dossier de rentrée :

Oui

Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ?

Site Internet* Salon – Forum orientation* Ancien(s) élèves Relations – Famille Professeur ou organisme*

* Merci de préciser :

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES ÉCOLE DE PRODUCTION

ÉCOLE DE
PRODUCTION

Tarifcation année
scolaire 2024-2025 :

École de production La Roche-sur-Yon	Interne	Demi pensionnaire (5 repas)	Demi pensionnaire (4 repas)
Tarifs annuels TTC*	2532 €	1100 €	881 €

École de production Fontenay-le-Comte Uniquement CAP production et service en restaurations	
	Frais en demi-pension facturés : 5,00 € TTC/repas*

- Pour la pratique professionnelle, chaque élève doit avoir une tenue vestimentaire réglementaire conforme aux règles de sécurité (NF). L'équipement de protection individuelle et son entretien sont à la charge de l'élève.
- Possibilité d'internat en partenariat avec un autre lycée externe sur le site de Fontenay-le-Comte.

* Ces tarifs sont communiqués à titre indicatif, nous nous réservons le droit de les faire évoluer en fonction de la conjoncture. Plusieurs moyens de paiement sont possibles : par chèque, prélèvements mensuels, espèces, etc.

AIDES FINANCIÈRES AUX FAMILLES

Nous sommes à votre écoute et vous proposons des solutions en matière d'aide financière pour favoriser l'accessibilité aux études. Voici celles dont vous pouvez bénéficier pour alléger le coût de la scolarité de votre enfant :

- **LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX** sont des aides attribuées aux familles sous conditions de ressources. Elles concernent les élèves inscrits au CAP interventions en maintenance technique des bâtiments (IMBT) et au CAP production et service en restaurations (PSR).
- **FONDS SOCIAL DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE**
- **FONDS DE SOLIDARITÉ FNEP**

Contactez-nous pour plus de renseignements :

- Ecole de production de La Roche-sur-Yon : edp@etablieres.fr
- Ecole de production de Fontenay-le-Comte : ecole.fontenay@etablieres.fr